



Troisième Forum parlementaire sur la société de l'information

« Les TIC et la crise économique mondiale : situation actuelle et perspectives futures »

3-5 mai 2010
Salle B - Tour de l'UIT
Union internationale des télécommunications
Genève (Suisse)

PROJET D'AIDE-MEMOIRE

Contexte

Une grave crise financière et économique mondiale s'est déclarée en 2008, la pire depuis la Grande Dépression des années 30. Partie des Etats-Unis et déclenchée par les crédits hypothécaires à risque, elle a entraîné un resserrement général du crédit, qui a eu des retombées sur l'ensemble du secteur financier et bancaire mondial. Le ralentissement de l'activité économique n'a épargné pratiquement aucun pays et beaucoup sont officiellement entrés en récession au cours de l'année 2009. De nombreux gouvernements ont réagi par des plans de relance d'une ampleur sans précédent, qui semblent avoir réussi à conjurer une dépression économique. Si l'effet le plus immédiat et le plus sensible de la crise financière a été le rationnement des liquidités, on s'attend à ce qu'elle se traduise encore à moyen et à long terme par une reprise économique retardée et la persistance de taux de chômage élevés dans de nombreux pays.

Dans le secteur des TIC, la pénurie du crédit a eu des effets immédiats et directs sur la capacité des opérateurs télécoms et des entreprises internet à financer l'expansion et l'innovation. Pendant la crise, les nouveaux investissements ont été différés ou revus à la baisse, les investisseurs étant devenus prudents. En outre, la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs et la forte hausse des taux de chômage ont obligé le secteur de l'internet et les opérateurs télécoms à contenir les prix de leurs services.

Cependant, la demande de services TIC est restée ferme, et bien des signes laissent à penser que les services de communication font désormais partie du nécessaire pour de nombreux consommateurs. L'espoir est grand que le secteur des TIC sortira de la crise plus fort que jamais. L'expérience des crises précédentes incite elle aussi à l'optimisme en ce qui concerne ce secteur. Celui-ci a déjà été mis à rude épreuve lors de l'éclatement de la bulle technologique en 2001-2002, crise dont il est sorti plus fort et plus résilient. Les crises peuvent souvent renverser l'ordre établi et permettre de nouvelles percées : ainsi Google est né en

1998, en pleine crise financière asiatique, et Skype a vu le jour en 2003, au moment où la bulle internet éclatait.

Le ralentissement de l'économie a placé les gouvernements devant des interrogations majeures quant aux politiques les plus efficaces pour sortir de la crise. En fonction du contexte national et de la situation de leur pays, les responsables politiques ont opté pour des démarches différentes. Beaucoup ont adopté des plans de relance axés sur la fiscalité (par ex. réductions d'impôts, transferts monétaires par le gouvernement et subventions publiques) pour stimuler la demande et la création d'emplois et ainsi aider leur économie à renouer avec la croissance. D'autres ont investi dans l'infrastructure, notamment la communication haut débit et les autoroutes informatiques, pour combattre la nature cyclique du ralentissement économique.

Les études ont montré que les TIC peuvent entraîner des gains de productivité non négligeables dans des secteurs industriels très différents et avoir un puissant effet de levier sur la croissance de l'économie générale. Elles peuvent jouer un rôle capital dans la relance économique en créant des emplois et en stimulant l'innovation et la concurrence. Les TIC réduisent à néant la distance, rendent possibles de nouvelles formes d'engagement et de participation des citoyens et peuvent ouvrir de nouvelles perspectives dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la santé et des services publics.

De nombreux gouvernements de pays développés et de pays émergents ont voulu, par leurs plans de relance, étendre les services de télécommunication et le haut débit aux populations non desservies ou mal desservies, en particulier celles des zones rurales, pour faire repartir la croissance économique et maximiser les gains sociaux. En revanche, dans les pays en développement, qui disposent de moins de réserves pour leurs plans de relance, les gouvernements se sont employés à répondre aux besoins d'équipement immédiats dans les secteurs traditionnels tels que le logement, l'éducation et la santé, avec le risque de ne pouvoir investir dans les domaines porteurs de développement à long terme. Certains auteurs ont laissé entendre que les pays développés bénéficieraient sans doute plus des investissements consentis dans les TIC, en raison de leur structure industrielle avancée et de leur main-d'œuvre qualifiée. D'autres, au contraire, ont insisté sur l'effet de croissance que ne manquerait pas d'avoir l'accès aux TIC de base dans les pays en développement, une fois que le taux critique de pénétration du réseau serait atteint.

Les investissements dans les TIC et l'innovation, nécessaires pour permettre aux économies de négocier leur sortie de crise, supposent aussi que les conditions créées par le droit et la réglementation soient favorables à la croissance économique et à un développement durable. Selon les données de l'UIT, en octobre 2008, 152 pays avaient mis en place une autorité nationale de régulation pour leur secteur des télécommunications et des TIC. Cependant, parmi les dispositifs de réglementation actuels, beaucoup ont été conçus initialement pour encadrer l'irruption de la concurrence dans le secteur des télécommunications, alors monopole d'Etat. De plus, ils doivent être remaniés pour faire face à la tendance lourde de la convergence des services. En même temps, il faut être attentif au bon dosage à préserver entre dépenses publiques et investissements privés, ou à l'équilibre des partenariats public-privé.

Dans l'ensemble, les politiques conçues pour ouvrir l'accès aux TIC, à l'internet et aux réseaux à haut débit doivent être réexaminées dans le contexte des grandes options économiques et sociales, qui ont pour objet la croissance, le soutien à l'emploi, la prestation de services plus abordables et visent à produire des retombées socio-économiques positives.

En imaginant et en mettant en œuvre des mesures efficaces de lutte contre la crise, les parlements ont un rôle essentiel à jouer, parce que le législateur peut aider à établir le dispositif juridique et politique propre à juguler les effets négatifs de la crise tout en adoptant des mesures qui favorisent l'intégration sociale et une croissance équitable. Les parlementaires ont le pouvoir de peser directement sur la définition des politiques sur ces questions et le devoir de chercher des solutions qui tiennent compte de l'intérêt de tous les citoyens et des divers groupes sociaux. En traitant de ces questions, le législateur peut aider à mettre au jour des possibilités de reprise et à garantir, par l'application du dispositif juridique, une société de l'information inclusive et participative, dans laquelle les TIC sont un outil essentiel de développement durable.

Objectifs du Forum parlementaire

Le Forum parlementaire sur le thème « *Les TIC et la crise économique mondiale : situation actuelle et perspectives futures* » est la troisième réunion de parlementaires à se pencher sur les questions de la société de l'information. Comme les deux précédents, il est organisé dans le cadre du Centre mondial pour les TIC au Parlement, initiative de partenariat lancée par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et l'Union interparlementaire (UIP) au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) en 2005.

Cette série de forums a pour but de permettre aux parlementaires de poursuivre leur dialogue sur les actions qu'ils peuvent mener pour construire la société de l'information future, dans le prolongement du SMSI et en prévision de l'examen de ses résultats en 2015. Elle entend aussi multiplier les échanges, au niveau international, entre parlementaires et représentants des organisations internationales travaillant dans ce domaine afin de dégager les bonnes pratiques parlementaires pour ce qui est de l'utilisation des TIC pour la réalisation des objectifs de développement fixés par la communauté internationale.

La troisième réunion portera sur le rôle que les TIC peuvent jouer face à la crise pour faciliter la reprise économique et sociale et traitera de questions clés telles que celles-ci : les investissements dans les réseaux Internet à haut débit; l'e-gouvernement (l'administration en ligne) et la compétitivité; le coût social et économique de la cybercriminalité; la libéralisation des marchés des télécommunications/des TIC et l'encouragement de la concurrence; les réponses nationales aux défis de la régulation; et un état des lieux du secteur des TIC. Elle fait suite à la Conférence parlementaire sur la crise économique mondiale qu'a organisée l'UIP en mai 2009 (<http://www.ipu.org/splz-f/finance09.htm>).

Le Forum parlementaire vise à réunir des parlementaires de pays développés et de pays en développement pour leur permettre de confronter leurs vues et leurs expériences respectives sur les différentes priorités stratégiques et politiques appliquées au niveau national, à brosser un tableau général des différents engagements pris par les Etats pour surmonter les difficultés de la crise, à définir le rôle et les responsabilités des parlements dans leurs fonctions de législateur et de contrôle sur ces questions, à recenser les bonnes pratiques parlementaires et à faire des recommandations pratiques à l'intention des parlements.

Enfin, le Forum veut être l'occasion de travailler à l'élaboration d'un cadre international d'action parlementaire sur la société de l'information, qui propose aux parlements des objectifs et des initiatives communs dans le but de les inciter à s'intéresser de plus près aux questions de la société de l'information et de

renforcer la coopération interparlementaire en vue de l'examen en 2015 des résultats du SMSI.

Lieu de la réunion et modalités

Le Forum parlementaire durera deux jours et demi et se tiendra les 3, 4 et 5 mai 2010 au Siège de l'Union internationale des télécommunications à Genève, en Suisse.

Il s'organisera autour d'une série de séances plénières avec exposés d'experts et de parlementaires. Une bonne part de chaque séance sera réservée aux interventions des participants, au dialogue interactif et au libre débat entre eux.

Participation

Nous souhaitons que le Forum parlementaire attire 200 parlementaires venus du monde entier et exerçant des responsabilités liées aux questions de la société de l'information. Dans l'idéal, les présidents des commissions parlementaires compétentes pour les TIC et/ou les affaires économiques devraient conduire les délégations et participer activement aux débats avec leurs pairs d'autres pays et régions.

Le Forum parlementaire devrait également accueillir de hauts représentants et fonctionnaires d'organisations internationales traitant du suivi et de la mise en œuvre des résultats du SMSI, ainsi que des experts d'institutions internationales, de gouvernements, du secteur des TIC et du monde universitaire.

Contributions des parlements

Pour que le Forum permette d'en savoir plus sur les expériences nationales, les délégations sont vivement encouragées à soumettre à l'avance des contributions écrites exposant les mesures prises par le Parlement pour agir sur la crise et relancer la croissance économique et sociale au moyen des TIC. Les contributions devraient porter sur la façon dont parlements, commissions parlementaires et parlementaires ont représenté les points de vue de l'électorat, facilité l'élaboration des lois et la définition des politiques et contrôlé les stratégies et programmes gouvernementaux, et ne pas se contenter de décrire la riposte du pays à la crise.

Les contributions doivent être soumises en anglais, en français ou en espagnol selon le modèle joint en annexe, qui figure aussi sur la page Web du Forum.

Langues

Les langues de travail de la réunion seront l'anglais, l'espagnol et le français.

Organisateurs

Le Troisième Forum parlementaire sera organisé conjointement par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Union interparlementaire (UIP) et le Centre mondial pour les TIC au Parlement.

Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DESA) encourage et soutient la coopération internationale afin que le développement devienne une réalité pour tous. Il aide les gouvernements à établir leur ordre du jour et à définir leurs politiques sur les questions de développement au niveau mondial. Il propose une large gamme de produits – analyses et conseils – dont pays développés et pays en développement se servent comme d'outils de référence et d'aide à la prise de décision, en particulier pour traduire les engagements pris au niveau mondial en politiques et mesures nationales et pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement adoptés par la communauté internationale, notamment des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Union internationale des télécommunications (UIT)

L'UIT est l'institution spécialisée des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication. Pôle de convergence mondial où se retrouvent pouvoirs publics et secteur privé pour développer réseaux et services, l'UIT coordonne depuis près de 145 ans le partage du spectre des fréquences radio au niveau mondial, favorise la coopération internationale en assignant des orbites aux satellites, s'emploie à améliorer l'infrastructure des télécommunications dans le monde en développement, établit au plan mondial les normes techniques qui permettent l'interconnexion harmonieuse des systèmes de communication les plus divers et s'attache à relever des défis mondiaux en s'efforçant d'atténuer les changements climatiques, par exemple, et de renforcer la cybersécurité. L'UIT a son siège à Genève, en Suisse, et compte 191 Etats Membres.

Union interparlementaire (UIP)

L'Union interparlementaire est l'organisation internationale des parlements. Foyer de la concertation interparlementaire depuis 1889, date de sa fondation, elle œuvre en vue de la paix et de la coopération entre les peuples et en vue de l'affermissement des institutions représentatives. L'UIP a son siège à Genève et compte actuellement 151 Membres et huit Membres associés.

Centre mondial pour les TIC au Parlement

Le Centre mondial pour les TIC au Parlement est une initiative conjointe du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, de l'Union interparlementaire et d'un groupe de parlements nationaux et régionaux, prise en en novembre 2005 dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information. Ses objectifs sont : a) d'encourager parlements et parlementaires à jouer un rôle accru dans la promotion de la société de l'information, et b) de renforcer la capacité des parlements à se servir des outils offerts par les TIC pour mieux remplir leurs fonctions démocratiques et améliorer le fonctionnement des institutions et la coopération interparlementaire.